

Monsieur le maire précise, suite à différents échanges, que cette garantie d'emprunt engage la commune pendant toute la durée du prêt.

Monsieur le maire propose d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 235 058 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les modalités du contrat de prêt 127439.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

De garantir au nom de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 235 058 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les modalités du contrat de prêt 127439,

De se substituer à l'emprunteur pour son paiement sur notification de la caisse des dépôts et consignations,

De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

4. Demande de dotation pérenne par le RASED

L'inspecteur de secteur de l'éducation nationale a sollicité la Communauté de Communes et les communes du secteur du Sud-Grésivaudan pour octroyer une dotation, de manière pérenne, de 1,50 € par élève et par an, pour financer les tests utilisés par les RASED pour évaluer les enfants en difficulté.

La Communauté de Communes a pris la décision de ne rien donner en pensant qu'il serait plus logique que les communes octroient cette dotation au vu du caractère social de cette demande.

Pour l'ALBENC, avec un effectif de 170 élèves en moyenne chaque année, cela représenterait une dotation annuelle de deux cent cinquante-cinq euros (255 €).

Il est précisé aux membres du conseil municipal qu'une quinzaine d'enfants scolarisés à L'Albenc ont bénéficiés d'un bilan par le RASED.

Après différents échanges, les membres du conseil municipal demandent un report de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance, afin de recueillir plus de précisions sur l'évolution de cette dotation du fait de la pérennité de l'engagement.

5. Demande de fonds exceptionnel par le RASED

Toujours dans le même esprit que l'aide précédente, l'inspecteur de secteur de l'éducation nationale a sollicité la Communauté de Communes et les communes du secteur du Sud-Grésivaudan pour octroyer un fonds exceptionnel unique de 2 200 € concernant l'acquisition de matériel (mallette de diagnostics) pour les RASED.

Après différents échanges, les membres du conseil municipal demandent un report de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6. Convention avec S.M.V.I.C. pour la mutualisation du véhicule « camion de curage »

La commune a signé en 2020, pour une durée d'un an, une convention de mutualisation du camion de curage de la régie des eaux de la Communauté de Commune S.M.V.I.C.

Il vous ait proposé de renouveler cette convention pour une durée indéterminée.

Le coût de la prestation est de 250 € H.T. pour une demi-journée et 500 € H.T. pour une journée.

Ce tarif n'a pas été réévalué depuis l'achat du camion il y a environ dix ans.

Une intervention sur la Grande Rue à L'Albenc a été réalisée en 2020. Une journée entière a été nécessaire pour effectuer le curage de cette zone.

Monsieur le maire précise également que le coût de cette prestation concerne d'une part le curage mais aussi l'évacuation de ces déchets.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mutualisation du camion de curage de la régie des eaux de la S.M.V.I.C.,

D'inscrire les dépenses nécessaires au budget primitif de l'année et des suivantes.

7. Convention de partenariat entre les communes et S.M.V.I.C. pour l'accueil de loisirs périscolaires des mercredis

Monsieur le maire rappelle que ce point avait été reporté lors de la séance du 11 octobre dernier suite à une demande majoritaire d'informations complémentaires.

Les éléments demandés, état prévisible des coûts relatifs à ce dossier, nous ont été communiqués, nous permettant d'étudier à nouveau ce point à l'ordre du jour.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire dont la politique enfance jeunesse » fait partie, la communauté de communes organise sur le territoire intercommunal et met à disposition des communes l'ingénierie (personnel) nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Le fonctionnement de cet accueil périscolaire, porté par les Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux implantés sur les communes de Vinay, Saint-Romans (Espace Anim) et Saint-Quentin sur Isère, est assumé conjointement par la communauté de communes et la commune d'accueil mais bénéficie plus largement aux familles de l'ensemble des communes du bassin de vie de chaque structure.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021 une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidarité financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services via une convention cadre qui prévoit notamment que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

A cet effet, il est proposé d'approuver la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaires.

Monsieur le maire donne lecture de la convention et rappelle que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale.

Il précise que la participation pour l'année 2021 à budgéter sur l'année 2022 serait de l'ordre de 10 000 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 8 contre : 3 abstention : 3

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat entre les communes et S.M.V.I.C. pour l'accueil de loisirs périscolaires des mercredis, et toutes pièces relatives à ce dossier,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

8. Reprise par la commune des délaissés cadastrés D 577 et D578 le long de la route du stade

Au droit des parcelles appartenant à messieurs Jean-Pierre LOCATELLI et Michel MENARD, les délaissés cadastrés D 577 et D 578, prévus pour l'élargissement de la route du Stade n'ont jamais fait l'objet d'un acte notarié. Messieurs Jean-Pierre LOCATELLI et Michel MENARD, souhaitent que soit régularisée cette situation.

La commune propose de récupérer ces deux délaissés à l'euro symbolique. Au cadastre ces parcelles appartiennent encore au propriétaire d'origine (succession Paul MARCHAND).

Monsieur le maire demande l'autorisation de faire le nécessaire pour l'acquisition des parcelles cadastrées D 0577 et D 0578.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier et à signer l'acte notarié.

9. Point sur équipements numériques des salles de classe

A la demande de la commission et du conseil municipal lors de sa séance du 11 octobre 2021, trois devis complémentaires ont été demandés. Les entreprises Réflexe informatique, Plein Ciel, L.D.L.C. ont présenté un devis conformément à notre demande.

L'offre la plus complète et la moins chère est l'offre de la société L.D.L.C. pour un montant T.T.C. de dix-sept mille deux cent euros (17 200 € T.T.C.).

Cette proposition a été validée par l'équipe enseignante représentée par le directeur de l'école.

Il est précisé que le matériel existant est conservé. L'aide de notre conseiller numérique dans ce dossier a été précieuse.

Considérant les propositions de devis des différentes entreprises sollicitées,

Considérant la proposition retenue par le directeur de l'école et la commission, monsieur le maire propose de retenir le devis de l'entreprise L.D.L.C. pour l'acquisition du matériel informatique dans le cadre du socle numérique dans les écoles,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

De retenir l'entreprise L.D.L.C. pour un montant T.T.C. de dix-sept mille deux cent euros (17 200 € T.T.C.),

D'autoriser monsieur le maire à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier et à inscrire cette dépense au budget.

10. Point sur le projet d'extension de l'école maternelle

Monsieur le maire informe que l'appel d'offres est en cours avec une date de fin de remise des plis au 25 novembre.

Il propose de réunir la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis le 29/11/21 à 19h00 en mairie.

L'architecte analysera les offres et établira un procès-verbal de dépouillement que la commission d'appel d'offres utilisera pour choisir les entreprises les mieux disantes pour chacun des 12 lots.

11. Point sur les festivités pour les personnes de plus de 65 ans

Madame Sylvie FUGIER, vice-présidente du C.C.A.S. informe les membres du conseil municipal des décisions prises par le conseil d'administration du C.C.A.S. dans le cadre des festivités de fin d'année. Il est proposé à nos aînés de 65 ans et plus le choix entre un colis ou un repas à la salle des fêtes ou dans un restaurant. Le choix de ce dernier n'est pas encore arrêté.

Madame Sylvie FUGIER précise que ces actions se feront en janvier 2022.

Concernant l'évolution de la situation face au COVID-19, Madame Sylvie FUGIER informe que :

- Le centre de vaccination de Saint-Marcellin est fermé depuis mercredi dernier,
- La commune va contacter ses aînés, isolés et/ou en difficultés pour se déplacer, afin d'assurer un suivi dans le cadre du renouvellement de la vaccination,
- La vaccination peut être effectuée dans une pharmacie à Vinay, chez certains praticiens mais aussi au centre de vaccination de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

12. Point sur le bus scolaire pour le collège de Vinay

Un car supplémentaire a été programmé à la rentrée des vacances de la Toussaint pour effectuer le ramassage scolaire au niveau de la place Jean VINAY. Le premier car passe à 7h34 et le deuxième à 7h40.

A priori, ce bus supplémentaire apporte la réponse nécessaire à la problématique soulevé en début d'année scolaire.

13. Point sur la démarche du P.L.U.I.

Les réunions sur le PLUI ont commencé. La commune est représentée par 6 délégués : mesdames et messieurs Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Laure MATHIEU, et Albert BUISSON. Les points évoqués jusqu'à présent sont les problèmes de gouvernance entre les communes, les groupes de secteurs, les groupes thématiques, le comité de pilotage et S.M.V.I.C.

Il est important que les membres du conseil municipal travaillent au préalable pour que les délégués fassent remonter les volontés de la commune.

14. Demande des riverains du lotissement Les Terrasses du Vercors

Les habitants du lotissement « Les Terrasses du Vercors », au-dessus du stade de rugby, trouvent que la sortie sur la RD 1092 est dangereuse.

Il faut que l'on refasse un point sur le statut juridique de cette route avec la commune de VINAY et les services du Département.

Lorsqu'on aura tous les éléments, une réunion de quartier sera organisée.

Les membres du conseil demandent d'étudier également la sortie du futur lotissement au Sablon.

15. Date de la cérémonie des vœux du Maire.

Une cérémonie des vœux pourrait se faire le vendredi 07/01/2022 à 19h00 à la salle des fêtes. J'attends vos propositions pour que ce ne soit pas un monologue du maire. Merci de votre aide. Différentes propositions émergent ; la date du 7 janvier 2022 est retenue.

16. Atelier/Formation avec l'association L'atelier du lien

Mesdames Sylvie FUGIER et Nathalie LYONNE exposent aux membres du conseil municipal que l'année dernière l'association est intervenue auprès de nos enfants, dans le cadre de trois ateliers, sur les thèmes de la violence verbale et non verbale. Au vu de ces ateliers, qui ont été fortement appréciés, un projet de formation avec cette même association, l'atelier du Lien, à destination des enseignants, du personnel périscolaire et des élus est envisagé. Cette formation peut accueillir 14 personnes et s'élève à mille huit cent euros.

17. Questions diverses

- Avis sur un possible droit de préemption,
- Incendie de voitures sur la place Jean VINAY dans la nuit de dimanche à lundi,
- La réfection du tapis d'enrobé sur le CD 35 entre le passage à niveau et le village est prévue début 2022. La réfection du tapis d'enrobé du CD 1092, entre le bar et la sortie sud, est à l'étude et pourrait être programmée également en 2022. Il serait intéressant d'étudier les aménagements de sécurité à prévoir route de la gare, et d'effectuer les travaux en même temps. Il conviendra de définir l'aménagement le mieux adapté (chicanes, plateau surélevé...),
- Marquage au sol route des Allavards,

- Problème d'une personne mal logée : la situation est inquiétante. Une réunion de concertation a été réalisée avec les différents intervenants sociaux et médicaux et les services du département,
- Arrêté de péril d'une habitation au centre du village, information sur le dossier,
- Décorations de Noël : un groupe de travail, avec messieurs Gérard CAMBON, Paul ROUX et Joseph ZARWANSKI réfléchira sur le sujet et fera des propositions au prochain conseil municipal,
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 décembre 2021 et sera suivi d'un moment convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le maire,
Albert BUISSON

